

OPEN  
KART  
2021



# ROTAX J125 SPRINT

24 janvier – 6 mars – 8 mai – 13 Juin - 3 juillet – 18  
septembre – 30 octobre – 14 novembre – 11 décembre

Circuit International de Karting (CIK) – 1 395 m

TARIF EARLY BOOKING

Venez participer à une course Loisir, sans licence karting, pour participant confirmé.

**À PARTIR DE 18 ANS !**  
EPREUVE LESTÉE INDIVIDUELLEMENT

[www.lemans-karting.com](http://www.lemans-karting.com)



## RÈGLEMENT GENERAL

### Art 1 : Organisation

L' Automobile Club de l'Ouest, dit « ACO » organise des évènements de vitesse Karting loisirs privées, non officielles et accessibles à toutes et à tous sans licence , dénommées **Sprint rotax J125**  
**Ces épreuves sont éligibles pour le Classement International de Kart Loisirs SWS** (*inscription obligatoire sur [www.sodiwseries.com](http://www.sodiwseries.com)*) et pour le **championnat Sprint Rotax J125**.

**Le Mans Karting International** se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement. Les modifications seront alors portées à la connaissance des équipes lors du briefing et ne pourront être contestées.

Tout ce qui n'est pas autorisé dans le présent règlement est par nature interdit.

**Le Mans Karting International** se réserve le droit de refuser la participation d'un pilote.

### Art 2 : Conditions d'admission et engagement

- Etre âgé 18 ans minimum
- Débutant karting non autorisé.
- Minimum 10 pilotes engagés (**l'organisateur se réserve le droit d'annuler la course au plus tard 1 semaine avant si le nombre minimum de participant requis n'est pas atteint**)
- **Tous les pilotes doivent avoir un compte SWS – voir annexe ci-joint**
- Se déclarer apte médicalement à la pratique du karting de loisirs
- Seuls les pilotes déclarés sur le bulletin d'inscription pourront participer.
- Avoir payé la totalité de l'engagement.
- Le paiement vaut l'engagement définitif et acceptation sans aucune réserve du présent règlement.
- **Les options ou les inscriptions, sans paiement complet de l'engagement, ne sont pas prises en compte.**
- **Aucun remboursement possible.**

### Art 3 : Modalités financières

L'inscription d'un pilote n'est validée par **Le Mans Karting International** qu'à réception du paiement complet et intégral de l'évènement et du **bulletin d'inscription dûment complété**.

L'annulation de l'engagement du fait du pilote ne donnera pas lieu à un remboursement.

**Moyens de paiement acceptés : Virement bancaire, chèques, chèques vacances, CB à distance, espèces.**

### **ATTENTION :**

**Pour les pilotes participants au championnat SWS, la pré-inscription via le site SWS ne vaut en aucune façon engagement. Il est impératif de compléter le bulletin d'inscription de l'évènement et de nous le retourner avec le paiement complet de l'engagement.**



## RÈGLEMENT GENERAL

### Art 4 : Le Pilote

#### ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE (disponible auprès du circuit)

- Une combinaison
- Une paire de gant
- Un casque intégral avec visière obligatoire
- Combinaison de pluie (Selon les conditions météo)

#### ÉQUIPEMENT CONSEILLÉ (non disponible auprès du circuit)

- Une paire de chaussures montantes (Type basket ou pilote)
- Un tour de cou
- Un gilet protège côte

#### INTERDIT :

- Les caméras embarquées sur le pilote (Casque.....)
- Écharpes, vêtements flottants
- Les cheveux longs doivent impérativement être attachés
- Les casques type « jet » ou « motocross »

### Art 5 : Le Kart

Châssis Sodi Sport, moteur Rotax J125 – 21cv. Il répond aux normes en vigueur (catégorie B1). Il devra rester dans son état d'origine tel que défini par son homologation.

Chaque pilote est responsable de son kart et de sa parfaite utilisation dans les règles de la pratique de ce sport.

**Lestage du kart : Individuel selon le pilote, uniquement le lest de l'organisateur**

**Décoration** : Aucune

**Carburant** : Fourni et distribué exclusivement par l'organisateur

**Pneumatique** : Pression identique et non modifiable pour tous les karts

**Intervention mécanique** : Exclusivement par le staff du circuit

**Caméra embarquée** : Interdit sur le kart

**Chronométrage** : Uniquement celui de Le Mans Karting International type transpondeur AMB



## RÈGLEMENT GENERAL

### Art 6 : Généralités

#### Espace pilote et accès accompagnateur

Pour des raisons de sécurité et d'assurance, seuls les pilotes pourront avoir accès aux espaces pilotes. Les accompagnateurs devront exclusivement utiliser les espaces réservés au public.

L'accès dans l'allée des stands est strictement interdit aux enfants de moins de 16 ans ainsi qu'aux animaux, même tenus en laisse.

#### Briefing et généralités

Les instructions verbales communiquées lors des briefings obligatoires font partie intégrante du présent règlement.

#### Réclamations sportives

Les éventuelles sanctions (pénalités, exclusions...) prises à l'encontre d'un pilote par la direction de course sont appliquées sans recours possible.

En cas de litige, seule la direction de course est compétente pour en assurer l'arbitrage.

#### Réclamations techniques

Les performances des karts sont identiques et réputées comme tel par leur constructeur. Une attention particulière dans la maintenance des karts, avant les événements, est apportée afin de permettre une parfaite équité entre les pilotes.

Aucun pilote ne pourra demander des améliorations ou réglages particuliers en cours d'épreuve.

Seules les réparations portant sur la sécurité et la conformité technique des karts seront assurées par le staff technique.

***Tout ce qui n'est pas indiqué dans le présent règlement ou communiqué lors des briefings est par nature interdit.***



## RÈGLEMENT GENERAL

### **Art 7 : Déroulement et timing**

9 Epreuves sont organisées pour la saison 2021 du championnat « Le Mans SWS J125». Une épreuve comprend 4 Séances (Essais chronométrés, Course 1, course 2 et course 3)

#### **Art 7.1 : Dès votre arrivée à l'accueil du circuit**

- Confirmer votre engagement
- Tirage au sort de votre série chronométrée (Si plus de 15 pilotes engagés)
- Pesée de tous les pilotes sans casque et remise du lest
- Remise d'une plaque numéro avec transpondeur et stickers indiquant le lest embarqué. Elle devra être posée à l'avant du kart qui vous sera attribué (Sur la carrosserie devant le volant) à l'aide d'une goupille. A la fin de chaque séance, le pilote devra récupérer sa plaque numéro et son lest.

#### **Art 7.2 : Chaque manifestation comprend par pilote:**

Briefing

Essais chronométrés (EC) : 8'

Course 1: 10 Tours ou 12'

Course 2 : 10 tours ou 12' (Grille de départ selon le classement de la course 1)

Course 3 : 12 Tours ou 15' (Grille de départ selon le classement de la course 2)

#### **Chaque course comptant pour un classement SWS**

#### **Art 7.3 : 10 à 15 participants:**

Un seul groupe

#### **Art 7.4 : 16 à 29 participants**

Deux groupes, dans ce cas :

Essais chronométrés : EC1 et EC2

Course 1 :

- C1-1 : Première moitié du classement des EC
- C1-2 : Deuxième moitié du classement des EC

Course 2 :

- C2-1 : Les 2 derniers de C1-1 vont en C2-2; les 2 premiers de C1-2 vont en C2-1.
- C2.2 : Les 2 premiers de C1-2 vont en C2-1; Les 2 derniers de C1-1 vont en C2-2.

Course 3 :

- C3-1 : Les 2 derniers de C2-1 vont en C3-2; les 2 premiers de C2-2 vont en C3-1.
- C3-2 : les 2 premiers de C2-2 vont en C3-1; Les 2 derniers de C2-1 vont en C3-2..



## RÈGLEMENT GENERAL

### **Art 7 : Déroulement et timing**

#### **Art 7.5 : 30 à 42 participants:**

Trois Groupes par tirage au sort

Le principe de la montée et descente de groupe pour les participants est identique au point 7.2

### **Art 8 : Règlement sportif**

#### **Art 8.1 : Comportement anti-sportif**

**Pénalité automatique 15 secondes infraction et déduit en fin de séance. Pendant la séance d'essais, 5 secondes de pénalité sur le meilleur tour.**

#### **Art 8.2 : Lest**

Seul le lest fourni par l'organisateur sera utilisé. Un contrôle de poids pourra être demandé par la direction de course à tous moments de la manifestation.

Pesée de tous les pilotes (sans casques et sur-baquet). En fonction du poids relevé, un sticker indiquant le poids sera coller sur la plaque numéro de chaque pilote selon le barème suivant :

En cas de lest non autorisé ou manquement au poids initialement contrôlé:

**Pénalité : mise hors course**

#### **Art 8.3 : Mise à disposition des karts**

Pour chaque séance, les pilotes se verront attribuer aléatoirement un kart.

#### **Art 8.4 : procédure de Mise en grille**

Les karts seront stationnés dans la zone pré-grille habituellement utilisé pour les grandes courses Internationales sur le circuit international.

Une fois installé au volant de leur kart, les pilotes devront attendre la présentation du panneau « MOTEUR » pour démarrer et s'élancer dans l'ordre des positions de départ.

#### **Art 8.5 : Procédure de départ**

Le pole man de chaque course aura à sa charge la vitesse du peloton. Dès l'entrée sur la ligne droite des stands, les pilotes devront rester dans le couloir matérialisé par deux bandes blanches jusqu'à la ligne de départ sans se dépasser.

**Pénalité : 30 Secondes**



## ROTAX J125 SPRINT

### Calendrier

|                            |                      |                                |
|----------------------------|----------------------|--------------------------------|
| Dimanche 24 janvier        | Accueil 11h00        | Circuit International<br>1395m |
| Samedi 6 mars              | Accueil 11h00        |                                |
| Samedi 10 avril            | Accueil 11h00        |                                |
| Samedi 8 mai               | Accueil 18h00        |                                |
| <b>Dimanche 13 Juin</b>    | <b>Accueil 09h00</b> |                                |
| Samedi 3 juillet           | Accueil 17h00        |                                |
| <b>Samedi 18 septembre</b> | Accueil 17h00        |                                |
| Samedi 30 octobre          | Accueil 17h00        |                                |
| Dimanche 14 novembre       | Accueil 09h00        |                                |
| Samedi 11 décembre         | Accueil 14h00        |                                |

Epreuves comptant pour le Championnat ROTAX J125 SPRINT de l'ACO et le classement SWS 2021

### Tarifs

|                                 | Tarifs Early Booking<br>(Valable 1 semaine avant l'épreuve) | Tarifs |
|---------------------------------|---|--------|
| 1 Course                        | 136 €   | 146 €  |
| <b>Championnat</b> ( 9 Courses) | 1080€ (120€/course)   |        |
| <b>6 Courses</b>                | 750€ (125€/course)  |        |
| <b>3 Courses</b>                | 390€ (130€/course)  |        |



## Règlement – Championnat ROTAX J125 SPRINT

### CLASSEMENT FINAL ET ATTRIBUTION DES POINTS

Les 9 épreuves seront retenues pour le classement général. Chaque épreuve donnera lieu à une attribution de points suivant le barème ci-dessous.

Pour prétendre à la remise des prix du championnat, un pilote devra participer à au moins 6 épreuves.

### BARÈME DE POINT À CHAQUE COURSE (CLASSEMENT GÉNÉRAL DE LA FINALE) :

| PLACE | POINT |
|-------|-------|
| 1er   | 24    |
| 2ème  | 20    |
| 3ème  | 18    |
| 4ème  | 16    |
| 5ème  | 15    |

| PLACE | POINT |
|-------|-------|
| 6ème  | 14    |
| 7ème  | 13    |
| 8ème  | 12    |
| 9ème  | 11    |
| 10ème | 10    |

| PLACE | POINT |
|-------|-------|
| 11ème | 8     |
| 12ème | 6     |
| 13ème | 4     |
| 14ème | 2     |
| 15ème | 1     |

### REMISE DE PRIX :

Les **10 premiers** du classement général du Championnat, se verront attribuer une bourse pour 2022 (à déduire sur les épreuves Open kart et ROTAX J125 SPRINT 2022). Cette bourse sera calculée sur la valeur des points obtenus du championnat : **10 points = 5 €**





## SODI WORLD SERIES

**Le plus grand classement  
international de karting Loisirs !**



*Le Mans Karting International* a décidé d'inscrire l'ensemble de ses courses 2020 (sprint et endurance) au championnat SWS.

Ce championnat est **gratuit** et **accessible à tous**.

Il vous suffit de vous enregistrer au préalable sur le site [www.sodiwseries.com](http://www.sodiwseries.com) dans la ou les catégories souhaitées.

**Pour participer à l'une des courses Open Kart 2021 (endurance ou sprint) proposées par *Le Mans Karting International*, il est impératif de posséder un compte SWS.**

Chaque pilote doit créer un compte et ainsi obtenir un identifiant. Un seul identifiant suffit pour participer aux épreuves Endurance et Sprint.

Il est impératif de choisir un circuit partenaire (circuit de prédilection ou sur lequel vous avez l'habitude de rouler). Si vous ne choisissez pas *Le Mans Karting International*, vous pouvez bien sûr venir rouler sur nos circuits. Vous êtes libre de participer à une épreuve SWS sur le circuit de votre choix..

Le prix des épreuves SWS est fixé par le circuit partenaire.

Quelle que soit la catégorie (sprint ou endurance) la règle est simple : Plus vous êtes haut dans le classement et plus il y a de participants à l'épreuve, plus vous gagnez de points !

Les meilleurs Internationaux et les meilleurs nationaux de chaque catégorie participeront à la grande finale.



**Aurélie Mouillat**  
Responsable SWS  
02 40 38 26 20



## Bulletin d'inscription

### Coordonnées du participant:

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

N° téléphone : .....

Adresse mail : .....

Identifiant SWS : .....

### Si vous souhaitez une facture, merci de le préciser

#### ADRESSE DE FACTURATION :

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

N° de TVA Intracommunautaire : \_\_\_\_\_

#### RÈGLEMENT :

Je joins mon règlement de ..... € , via le moyen de paiement suivant :

Paiement en ligne  chèque (Ordre ACO)  espèces  CB

Chèques vacances  Virement bancaire

Paiement obligatoire pour la prise en compte de l'engagement.

Je déclare connaître les modalités financières relatives à cette épreuve, m'y soumettre sans réserve et accepter les conditions en cas d'annulation.

Date de l'inscription : \_\_\_\_\_

#### Date choisie :

Dim 24 Janv  Sam 6 Mars  Sam 8 Mai  Dim 13 Juin  Sam 3 Juil  Sam 18 Sept

Sam 30 Oct  Dim 14 Nov  Sam 11 déc  3 courses  6 Courses  Championnat 9 courses

#### **SIGNATURE du Participant :**

*Signature obligatoire avec la mention « Lu et Approuvé – Bon pour Accord »)*

*Pour les entreprises ou les comités d'entreprises, le cachet doit être impérativement apposé.*



### Droit à l'image :

En Participant à la manifestation, le Participant consent expressément à autoriser l'Organisateur à enregistrer son image et sa voix, et à les diffuser, en partie ou en intégralité.

L'enregistrement, la communication et la diffusion des Photos et Vidéos ne pourront donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit. Cette acceptation expresse est définitive et exclut toute demande de rémunération ultérieure.

Le Participant reconnaît expressément être investi de ses droits personnels et reconnaît n'être lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son image et sa voix.

### Protection des données personnelles :

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la manifestation sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite loi « Informatique et Libertés » et conformément au règlement n° 2016/679, dit Règlement Général sur la Protection des Données. Les Participants sont informés que les données nominatives sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Elles pourront également être utilisées par l'Organisateur pour l'envoi d'informations et d'offres commerciales, lorsque le participant y aura expressément consenti lors de son inscription en cochant la case prévue à cet effet, les Participants restants libres de se désinscrire à tout moment des newsletters ainsi adressées.

La durée de conservation de ces données est de trois (3) ans.

Tous les Participants à la manifestation disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant, d'un droit de limitation du traitement des données les concernant et d'un droit à la portabilité de leurs données. Toute demande devra être adressée à l'Organisateur à l'adresse suivante : ACO – Le Mans Karting International - Circuit des 24 Heures - 72019 Le Mans cedex 2 accompagnée d'une copie recto-verso d'un justificatif d'identité, ou à l'adresse suivante : [dpo@lemans.org](mailto:dpo@lemans.org).



NOS ÉQUIPES RESTENT À VOTRE DISPOSITION



Au Sud des Circuits du Mans  
Route du Chemin aux Bœufs  
72 100 LE MANS



02 43 40 21 40  
lemanskarting@lemans.org  
[www.lemans-karting.com](http://www.lemans-karting.com)

Sophie RIVALS  
[s.rivals@lemans.org](mailto:s.rivals@lemans.org)

Emmanuel PONSART  
[e.ponsart@lemans.org](mailto:e.ponsart@lemans.org)

